

villageois m'attachèrent les pieds et les mains, et me lièrent au siège au moyen d'une forte corde. Pour plus de sûreté, mon compagnon se munit d'un fusil de chasse (il voulait sans doute m'impressionner) il le chargea en ma présence avec du plomb à chevreuil.

Nous partîmes vers 10 heures et nous prîmes la direction de Marion. Les chemins étaient excellents et la température splendide. Je dois avouer que ce voyage fut infiniment plus agréable que mes pérégrinations de 10 jours à travers les bois et les marécages.

Malgré son air rébarbatif, mon compagnon se montra beaucoup plus agréable que je ne l'avais d'abord supposé. Je lui persuadai de me délier les mains, et cette opération terminée nous causâmes gaiement tout le long de la route. La nuit était avancée à notre arrivée à Marion. Je fus immédiatement remis entre les mains du shérif, qui me fit mettre dans la prison du district. Elle était remplie de fuyards qui avaient été repris, à tel point qu'on pouvait à peine trouver assez de place pour se coucher par terre.

Le lendemain matin deux officiers militaires me firent comparaître devant eux et me demandèrent si j'avais été enfermé dans le hangar, près de la rivière Great Pelee. Craignant de subir un petit bout de torture, telle que la pondaison par les pouces ou la chaîne, je jurai par les mânes de la mère de Moïse que je ne connaissais absolument rien de ce hangar, et que je ne comprenais pas pourquoi on me posait une pareille question.

Les recherches ne furent pas poussées plus loin.

On nous garda plusieurs jours mes compagnons et moi, dans la prison de Marriion; et ceux d'entre eux qui vivent encore se souviendront probablement du jeune Canadien-Français qui, pour passer le temps, s'amusait à dessiner au crayon les portraits de nos principaux généraux sur les murs blanchis à la chaux de la prison.

Là j'appris de quelques camarades ce qui s'était passé dans le hangar après mon départ.

Plusieurs avaient réussi à s'échapper par la petite porte. Lorsque le nombre des prisonniers s'était trouvé réduit à quatre ou cinq ils avaient prétendu avoir besoin de dormir et ils avaient forcé la porte de devant. Après avoir barricadé la petite porte, ils avaient guetté le moment favorable et avaient réussi à s'échapper par la trappe en arrière du hangar en prenant soin de replacer la trappe dans son trou afin de ne pas être découverts.

Je n'ai jamais revu le fameux major depuis mon évasion, mais lorsqu'on nous reconduisit à Florence, par chemin de fer, l'un des gardiens me dit qu'à son retour à 3 heures, en trouvant son hangar vide, il s'était servi d'un langage tellement décollété que je ne pourrais pas décemment le reproduire ici.

Evidemment le Major n'avait pas séjourné assez longtemps dans le Nord, et il y avait un truc ou deux qu'il avait oubliés d'apprendre de ses amis les Yankees.

Traduit de l'original écrit en l'anglais par

H. C. SAINT-PIERRE.

## Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

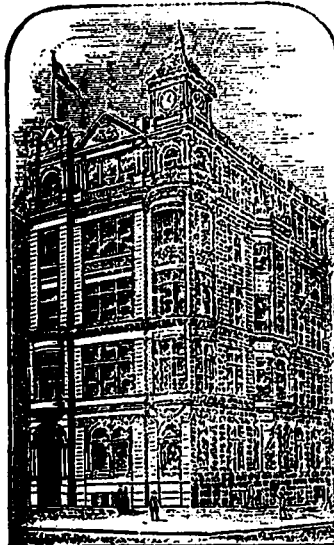
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*  
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*  
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*  
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*  
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

### Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents  
De vous expliquer  
Ce système.

**O. LEGER,** GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS  
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.